

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement Question écrite n° 32961

Texte de la question

M. Philippe Duron appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels des établissements publics locaux d'enseignement centres-mutualisateurs assurant la gestion administrative et financière des emplois jeunes. Il évoque le surcroît de travail provoqué par la mise en place des emplois jeunes alors qu'aucune création de poste budgétaire n'a été prévue au budget de l'éducation nationale pour y faire face. Il reprend l'engagement du ministère de l'éducation nationale d'attribuer à ces établissements un poste de catégorie B pour 250 emplois jeunes ; il indique que la création d'environ 300 postes budgétaires dans le cadre de la loi de finances 2000 permettrait de consolider le système et de pérenniser un dispositif d'intérêt national. Il demande quels moyens en personnels seront mis en oeuvre pour atteindre l'objectif de 75 000 aides-éducateurs, et quelle reconnaissance sera faite aux personnels administratifs dans la gestion des emplois jeunes.

Texte de la réponse

Depuis la mise en oeuvre du programme « Nouveaux services, nouveaux emplois », intervenue en 1997, la qualité et l'ampleur de la tâche accomplie par les personnels des services déconcentrés, chargés du traitement des dossiers des aides éducateurs, ont retenu toute l'attention du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La reconnaissance de l'effort ainsi réalisé par les gestionnaires locaux a été l'un des éléments qui ont conduit à leur attribuer, en fin d'année 1998, une prime exceptionnelle de 1 000 francs. Dans le souci d'alléger la charge supplémentaire assumée par ces personnels, l'administration centrale a procédé à la mise en place d'un outil informatique spécifiquement destiné à la gestion du nouveau dispositif. Les solutions susceptibles de renforcer les équipes rectorales, notamment par l'affectation dans les services d'emplois administratifs, n'impliquant pas nécessairement des moyens nouveaux importants, sont également recherchées. Dans l'immédiat, une aide ponctuelle a été apportée aux recteurs par l'attribution d'une dotation complémentaire de crédits de vacation.

Données clés

Auteur: M. Philippe Duron

Circonscription: Calvados (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 32961 Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juillet 1999, page 4369 **Réponse publiée le :** 13 septembre 1999, page 5380